

Syndicat Mixte du Vivarais Méridional
Mairie- BP 51- 07 402 Le TEIL Cedex

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation : le 3 septembre 2021 Séance du 9 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 septembre, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué le 3 septembre, s'est réuni à 9h00, à la mairie de Viviers, sous la présidence de Monsieur Serge VILLARD, 1^{er} vice-président.

Nombre de délégués : 12

Présents : 4

Votants : 4

Vote : 4 pour 0 contre 0 Abstention

Etaient présents : Serge VILLARD, Benoit VIDAL, Michelle GILLY, Pierre SAPHORES

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s): Rachel COTTA, Bernard NOEL, Olivier FAURE, Nadia SEGUENI, Jean-Luc COUVERT, Pierre CLEMENT, Michel CHENIVESSE, Michel BOYER, Karine TAULEMESSE, Bernard CHAZAUT, Michèle PETITJEAN, Bénédicte SAUJOT-BEDIN, Frédéric DORTHE, Monique BOF

Etai(en)t excusé(s) : Philippe EUVRARD, Sylvie CADDET, Jacky BEAU, Martine MATTEI, Isabelle SAIMMAIME PERICO

Secrétaire de séance :

DELIBERATION N°2021-17: Avenant 1 à la convention de partenariat régissant la réalisation de visites guidées de l'été par le Pays d'art et d'histoire

Le vice-président expose

- Il a été signé une Convention de Partenariat en 2019 afin de définir les modalités de fonctionnement et d'organisation du partenariat entre le syndicat mixte du Vivarais Méridional (SMVM) et la Communauté de Communes Berg et Coiron
Après deux ans de partenariat, les Parties sont convenues de modifier certains articles de la Convention. C'est ce qui justifie que soit conclu le présent avenant numéroté 1 (ci-après « l'Avenant »).
La Communauté de Communes Berg et Coiron laisse la réalisation de visites guidées destinées aux visiteurs individuels au Pays d'art et d'histoire durant la saison estivale. Ce partenariat engage les deux parties financièrement. La Communauté de Communes Berg et Coiron rémunère les visites au coût des prestations habituelles à savoir 75 € pour 2021 selon la délibération en vigueur et le Pays d'art et d'histoire reverse la totalité des recettes perçues. Depuis l'été 2019, les visites guidées assurées par le Pays d'art et d'histoire sur le territoire de la Communauté de Communes Berg et Coiron rencontrent un franc succès auprès de la population locale et touristique. Pour l'été 2021, les visites deviennent gratuites pour les visiteurs individuels.

Il convient de signer, entre le Syndicat Mixte du Vivarais méridional et la Communauté de Communes Berg et Coiron, un avenant à la convention de 2019.

Le COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le vice-président,

Après en avoir délibéré

- Approuve la signature de l'avenant 1 à la convention signée entre le Syndicat mixte du Vivarais méridional (Pays d'art et d'histoire) la Communauté de Communes Berg et Coiron
- Autorise la Présidente à signer cet avenant

Extrait certifié conforme,
La Présidente,
Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,

